

INFORMATION AUX PORTEURS

01/05/2024 – MODIFICATION DE LA STRUCTURE TARIFAIRE DE VOS FCP

Nous informons les porteurs de parts des Fonds Communs de Placement (FCP) gérés par la société de gestion CPR Asset Management mentionnés en Annexe 1 d'une évolution de leur structure tarifaire, qui interviendra à compter du 1^{er} mai 2024.

En octobre 2022, l'AMF a fait évoluer les dispositions de sa doctrine DOC-2011-05 relative aux frais de gestion en intégrant la possibilité d'opter, sur les fonds de droit français, pour un prélèvement des frais de fonctionnement et autres services sur la base d'un forfait.

Les sociétés de gestion ont désormais le choix, en ce qui concerne les « *frais de fonctionnement et autres services* », entre une facturation sur la base des frais réels (induisant l'affichage d'un taux maximum dans la documentation réglementaire) ou sur la base d'un forfait (dont le taux est prédéfini dans la documentation réglementaire).

Aussi, dans un souci de transparence, CPR Asset Management a décidé de modifier la présentation des frais dans les prospectus des fonds ouverts de droit français d'une part en distinguant les « *frais de gestion financière* » des « *frais de fonctionnement et autres services* » (rubriques P1 et P2) et d'autre part en introduisant la facturation de ces derniers sur une base forfaitaire.

A l'avenir, ces frais seront ainsi présentés en deux blocs distincts : les « *frais de gestion financière* » (P1) et les « *frais de fonctionnement et autres services* » (P2). En outre, les frais et coûts composant la rubrique « P2 » seront listés dans les prospectus des Fonds.

Ce changement de structure tarifaire s'accompagnera d'une évolution des frais, sans conséquence sur le niveau global maximum des frais de votre Fonds, conformément à l'instruction AMF DOC-2011-19.

Ces modifications entrent en vigueur à compter du 1^{er} mai 2024. Toutes les autres caractéristiques des Fonds demeurent inchangées.

Nous vous invitons à prendre connaissance des Documents d'Informations Clés et des prospectus actualisés des FCP, lesquels seront disponibles à compter du 01/05/2024 sur le site internet www.cpram.com.

Vous y trouverez également des informations supplémentaires relatives à votre FCP, avec les différents reportings et rapports réglementaires.

Votre conseiller habituel se tient à votre disposition pour tout complément d'information.

Les Documents d'Informations Clés (DIC) et le prospectus actualisé du Fonds seront disponibles à compter du 01/05/2024 sur le site internet www.cpram.com.

Vous y trouverez également des informations supplémentaires relatives à votre Fonds, ainsi que les différents reportings et rapports réglementaires.

Votre conseiller habituel se tient à votre disposition pour tout complément d'information.

Le représentant de la Société en Suisse est CACEIS (Switzerland) S.A., Route de Signy 35, CH-1260 Nyon.

Le service de paiement en Suisse est CACEIS Bank, Montrouge, succursale de Nyon / Suisse, Route de Signy 35, 1260 Nyon.

Le prospectus et les documents d'informations clés, le règlement ainsi que les rapports annuel et semestriel sont disponibles gratuitement auprès du représentant.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

ANNEXE 1
LISTE DES FCP CONCERNES

ISIN	DENOMINATION DU FCP
FR0010838722 FR0010832469 FR0013462520 FR0013294659	CPR Focus Inflation